

CANADA  
 PROVINCE DU QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 7 juin 2010 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

**PRESENTS:** Maire Donald Badger  
 Conseillers: #1 Lisa Merovitz,  
 #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer,  
 #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs ainsi que  
 l'inspecteur municipal Charles Brunelle et la  
 Directrice-générale Carrol Kralik.

**ABSENT :** Conseiller #4 Frank Simms

-----  
ORDRE DU JOUR

1.	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
2.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
3.	<b>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</b>
4.	<b>AFFAIRES DE LA REUNION PRECEDENTE</b>
5.	<b>URBANISME</b>
5.1	- Rapport du comité consultatif d'urbanisme - Demande de dérogation mineure #044 - Demande de dérogation mineure #045 - Coûts maximales pour une coupe de bois
5.2	- Demande de prolongation de délai afin que des règlements d'urbanisme soient en conformité avec le schéma d'aménagement révisé de la
5.3	<b>MRC</b> Brome-Missisquoi - Adoption du règlement #268.1.2010 concernant des frais pour une dérogation mineure
6.	<b>RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL</b>
7.	<b>CORRESPONDANCE</b>
7.1	- Les rendez-vous du Président de la FQM
7.2	- Assises annuelles de la FQM
7.3	- Copie d'une lettre de non-respect des bandes riveraines par le MTQ
7.4	- Courriel de la MRC concernant des produits environnementaux subventionnés
7.5	- Promotion trésors cachés avec Le Guide
7.6	- Le Carrousel de la Gendarmerie Royal à Bromont
8.	<b>ADMINISTRATION</b>
8.1	- Destruction de documents
8.2	- Autorisation d'un 2 <sup>ème</sup> versement de \$15,000, service incendie
8.3	- Avis de motion concernant la mise à jour du règlement #RM330
8.4	- Avis de motion concernant la mise à jour du règlement #RM110
9.	<b>INCENDIE</b>
9.1	- Rapport pour le mois de mai 2010
9.2	- Nouvelle résolution tel que demandé par la CMQ
10.	<b>CHEMINS</b>
10.1	- L'établissement d'un comité des chemins de Bolton-Ouest
10.2	- Adoption de règlement #330-2010 régissant les normes relatives à la construction des rues et/ou des chemins
11.	<b>VARIA</b>
12.	<b>COMPTES À PAYER</b>
13.	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>

#069-0610

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère McBrine  
 appuyé par conseiller Horne & résolu à  
 l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit  
 adopté tel qu'amendé.

#070-0610

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Horne  
 appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité  
 QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 3 mai 2010

et le procès-verbal de la réunion spéciale du 17 mai 2010 soit adopté tel que rédigé.

5.

URBANISME

5.1

#071-0610

Rapport du comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par conseiller Briggs  
appuyé par conseiller Tuer  
et résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé tel que rédigé.

#072-0610

Dérogation mineure #044- #lot P164-1  
42 Maple Terrace) - Zone municipale AF-3

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée de propriétaire au 42 Maple Terrace, lot #P164-1;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est de réduire la marge de recul avant applicable au bâtiment principal (résidence) à 19.72 mètres plutôt que 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère Merovitz  
appuyé par conseiller Horne  
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #044 afin de réduire la marge de recul avant applicable au bâtiment principal (résidence) à 19.72 mètres plutôt que 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement #264-2008.

5.2

#073-0610

Demande de prolongation du délai prévu pour l'adoption des règlements d'urbanisme de concordance afin de se conformer aux orientations, objectifs, politiques particulières et au document complémentaire du schéma révisé deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a jusqu'au 23 septembre 2010 pour rendre ses règlements d'urbanisme conformes au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la non-conformité de certaines dispositions des règlements d'urbanisme est attribuable à la situation particulière de

Bolton-Ouest, qui malgré l'absence de périmètre d'urbanisation, compte des secteurs de villégiature-rurale dynamiques où tout développement futur serait proscrit en vertu de nouvelles règles inadaptées;

ATTENDU QUE des représentants de la municipalité, de la MRC Brome-Missisquoi et du M.A.M.R.O.T. doivent se rencontrer au cours des prochains mois pour bien comprendre les enjeux et rechercher des solutions ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest ne peut adopter de règlements de concordance avant la tenue de ces rencontres;

ATTENDU QUE selon l'article 239 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut demander au M.A.M.R.O.T. de prolonger le délai;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère Merovitz appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest demande au M.A.M.R.O.T de prolonger le délai prévu pour l'adoption des règlements d'urbanisme de concordance jusqu'au 23 septembre 2011.

5.3

#074-0610

Adoption de règlement #268.1.2010 modifiant le règlement #268 & 268.1.2007 concernant les dérogations mineures

Proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE le règlement #268.1.2010 modifiant le règlement #268 & 268.1.2007 concernant les dérogations mineures soit adopté.

6.

#075-0610

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseillère McBrine appuyé par conseiller Tuer & résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$124.00 et celui pour l'inspecteur en voirie au montant de \$188.40.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

#076-0610

La nomination d'un avocat et d'un arpenteur-géomètre afin d'obtenir une ordonnance forçant l'arrêt des travaux d'extraction dans la zone PRES-3

ATTENDU QU'une infraction a été constatée concernant l'extraction de gravier dans la zone PRES-3;

ATTENDU QUE l'extraction de gravier n'est pas autorisée dans la zone municipale PRES-3;

ATTENDU QUE la municipalité doit veiller au respect des règlements en vigueur sur son territoire;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère Merovitz appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest mandate Me. Jocelyn Bélisle pour obtenir une ordonnance de la Cour Supérieure forçant l'arrêt immédiat des travaux et QUE la municipalité mandate M. Robert Desrochers, arpenteur-géomètre de la firme Jodoin, Grondin afin de préparer les plans de la zone excavée devant servir de preuve à la Cour, et QUE la municipalité autorise des dépenses approximatives de \$1,500.00 et \$2,000.00 avant taxes pour ces deux mandats.

7.

CORRESPONDENCE

7.1

M. Bernard Généreux, président de la FQM souhaite échanger avec le milieu municipal afin de discuter des préoccupations des municipalités. Cette rencontre se tiendra mercredi le 16 juin 2010 à 19h au Centre communautaire de McMasterville.

7.2

Les assises annuelles de la FQM auront lieu à Québec le 30 septembre, 1<sup>er</sup> & 2 octobre 2010.

Proposé par conseillère Merovitz appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE des frais d'inscription soient payé pour Maire Badger ainsi que ses dépenses sur présentation des pièces justificatives.

7.3

La municipalité a reçu une copie d'une lettre adressée au Ministère des transports de l'association pour la protection du Lac Sally concernant le non-respect des bandes riveraines.

7.4

Un courriel a été reçu de la MRC Brome-Missisquoi concernant des produits environnementaux subventionnés comme : collecteurs de piles usagées, composteurs domestiques et barils d'eau de pluie. Le conseiller Briggs s'en occupe de dossier.

7.5

La MRC sera partenaire d'une promotion avec le journal Le Guide et l'Avenir des rivières qui se nomme <Trésors cachés>. Le but de ce projet est de faire découvrir un petit trésor dans chaque municipalité de la MRC. Le tout afin de faire voyager les gens dans notre MRC durant la période estival. Une photo et un texte d'environ 250 mots

Sont requis avant le 21 juin prochain. La municipalité de Bolton-Ouest publiera quelque chose sur l'Église St. Andrews.

7.6

Le Carrousel de la GRC présentera un spectacle au Parc Équestre Olympique de Bromont, le samedi 19 et dimanche 20 juin prochain.

8.

ADMINISTRATION

8.1

#078-0610

Destruction des documents

Proposé par conseillère Merovitz  
appuyé par conseiller Briggs et résolu à l'unanimité D'autoriser des documents contenus Dans la liste produite par M. Dominic Boisvert, archiviste et datée du 29 avril 2010 et déposée séance tenante et respectant le guide de conservation des documents de la municipalité.

8.2

#079-0610

2<sup>ième</sup> versement à la Ville de Lac-Brome pour des services de protection incendie

Proposé par conseillère McBrine  
appuyé par conseiller tuer et résolu à l'unanimité QU'un 2<sup>ième</sup> versement de \$15,000.00 soit envoyé à la Ville de Lac-Brome pour des services de protection incendie.

8.3

AVIS DE MOTION

a été donné par conseiller Horne QU'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté afin de mettre à jour le règlement #RM 330 concernant la circulation et le stationnement. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

8.4

AVIS DE MOTION

a été donné par conseiller Horne QU'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté afin de mettre à jour le règlement #RM 110 concernant les systèmes d'alarmes par intrusion. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

9.

INCENDIE

9.1

Un évènement en date du 28 avril dernier, un feu de transformateur près de 22 chemin Fuller, coûts \$151.00.

9.2

#080-0610

La municipalité de Bolton-Ouest demande l'intervention de la Commission Municipale du Québec afin d'arbitrer le différend portant sur les coûts concernant l'entente relative au service de la protection incendie et ce en vertu de l'article 24 de la Loi sur la Commission municipale et accepte de participer à la médiation préalable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Ouest et la Ville de Lac-Brome ont un différend portant sur les coûts concernant l'entente relative au service de la protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce différend peut être soumis à la Commission municipale du Québec en vertu de l'article 24 de la Loi sur la Commission municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Bolton-Ouest accepte que le différend fasse l'objet d'une médiation au préalable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité DE demander à la Commission municipal du Québec d'arbitrer le différend entre la municipalité de Bolton-Ouest et la Ville de Lac-Brome portant sur les coûts concernant l'entente relative au service de la protection incendie, D'accepter que ce différend fasse l'objet d'une médiation au préalable par la Commission, D'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Bolton-Ouest, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10.

CHEMINS

10.1

#081-0610

L'établissement d'un Comité des Chemins de Bolton-Ouest

CONSIDÉRANT le nombre des projets routiers qui seront réalisés au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'un comité des chemins permettrait d'étudier les projets concernant les chemins municipaux et privés et d'émettre des recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT que la contribution de ce comité assurerait une prise de décision plus éclairée;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère McBrine appuyé par conseiller Briggs et résolu à l'unanimité de former un comité des chemins et de nommer les personnes suivantes comme membres dudit comité pour une période de deux ans, et ce, à partir du mois de juin 2010 :

Maire Donald Badger  
Conseiller Julian Tuer  
Conseiller Frank Simms  
Conseiller Stanley Horne  
Inspecteur Municipal Charles Brunelle  
Inspecteur Adjoint de la Voirie Peter Kralik

10.2

#082-0610

Adoption de règlement #330-2010 régissant les normes relatives à la construction des rues et/ou des chemins

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseillère Merovitz et résolu à l'unanimité QUE le règlement #330-2010 régissant les normes relatives à la construction des rues et/ou des chemins soit adopté.

11.

VARIA

Il y avait une discussion concernant l'article de France Bastien dans l'édition de Tempo du 5 juin dernier concernant l'entente pour service de protection incendie et arbitration. Le conseil demande une correction. Notre résolution #067-0510 a stipulée que le conseil a voté pour la médiation, un processus plus amical à arriver à une entente.

Nous enverrons un pamphlet sur les déchets et le recyclage tel que préparé par le conseiller Briggs.

12.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 30.04.10	\$	280,707.47
Dépenses mai 2010		57,602.40
Dépôts mai 2010		12,845.58
Solde à la banque le 31.05.10	\$	235,950.65 +
GIC \$464,668.68 + GIC \$46,441.61 (fonds de parcs & terrain de jeux)		

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes des mois de mai/juin 2010 au montant de \$241,497.29 (voir liste ci-jointe)

#083-0610

Paiement des comptes

Proposé par conseillère Mérovitz

appuyé par conseiller Briggs & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois de mai/avril 2010 au montant de \$241,497.29 soient payés.

13.

Période de questions

+/- 5 personnes assistaient

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 21h45.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Carrol Kralik  
Directrice-générale

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

PROCHAINE REUNION RÉGULIERE DU CONSEIL LUNDI  
LE 5 JUILLET 2010 À 19H30.